



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2024-217
MODIFIANT LES HORAIRES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE PLEIN VENT
DU 26 JUIN 2024 AU 4 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT L'HÉRAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie ;

VU l'article L.2224-18-1 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 – art 71 dite loi Pinel ;

VU l'avis favorable de la Commission du marché de plein vent ;

VU le règlement sanitaire départemental ;

VU le règlement général du marché hebdomadaire d'approvisionnement de plein vent de Clermont l'Hérault acté par l'arrêté AG/AR-2024-216 en date du 20 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les horaires du marché hebdomadaire d'approvisionnement de plein vent de Clermont l'Hérault pendant la période estivale ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de règlementer l'organisation et le déroulement du marché hebdomadaire d'approvisionnement de la Commune ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Pour la période allant du mercredi 26 juin 2024 au mercredi 4 septembre 2024, les horaires du marché hebdomadaire d'approvisionnement de plein vent de Clermont l'Hérault sont modifiés comme suit :

Installation des commerçants

Les commerçants s'installent selon les horaires suivants :

- De 5h30 à 7h : installation des commerçants abonnés
- De 7h à 8h : installation des commerçants passagers (après tirage au sort de 6h30 à 7h).

Horaires d'ouverture au public

Le marché hebdomadaire est ouvert au public de 8h à 13h.

Durant cette période, toute circulation de véhicules est interdite sur le périmètre du marché, à l'exception de services de secours.

Remballage des marchandises et départ des commerçants

Les commerçants remballent leurs marchandises entre 13h et 14h et quittent les lieux au plus tard à 14h.

Article 2 :

Le Directeur général des services, le responsable du service de Police municipale et les agents du service de gestion du domaine public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Clermont l'Hérault, le 24 juin 2024.

Le Maire,



Gérard BESSIERE